



La Municipalité  
d'Armagh

## MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

### AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement portant le numéro 204-2023

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juin 2023, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 204-2023 et intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 juillet 2023, à 19 h 00, au 7, rue de la Salle, Armagh. L'objet de cette assemblée est de présenter les dispositions prévues au règlement 204-2023.
3. Le projet règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h. Une copie du projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse [www.armagh.ca](http://www.armagh.ca)
5. Le projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À ARMAGH CE 29<sup>e</sup> JOUR DE JUINS DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussignée, résidente à Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 29<sup>e</sup> jour de juin 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 29<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-trois.

Directrice générale et greffière-trésorière

5, rue de la Salle, Armagh (Québec) G0R 1A0 – Tel. : 418-466-2916 – Fax : 418-466-2409

[www.armagh.ca](http://www.armagh.ca) - Courriel : [info@armagh.ca](mailto:info@armagh.ca)